YERRES

Publication le 04/07/2025

Police municipale
N° tél. : 01 69 49 77 66
N/Réf. : JPR/DM/EDE

Arrêté n° 2025/260
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire règlementant la circulation et le stationnement des véhicules, rue du Beau Site, à l'occasion d'un déménagement.

Le Maire de la Commune de Yerres,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2/1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
Vu le Code de la route, et particulièrement les articles R.411-26, R.411-28, R.417-10 II (10e) et les articles R.325-12 à R.325-46,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT la demande de stationnement formulée pour le 21 juillet 2025, rue du Beau Site,

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, pour 2 véhicules de 3T5, le 21 juillet 2025, au plus près du 4 rue du Beau Site, de 8h00 à 19h00, à Yerres.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Les véhicules en stationnement gênant pourront être remisés en fourrière par la Police Nationale ou la Police Municipale.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de Montgeron, Madame le Commandant de Police de Montgeron, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Yerres et Madame la Directrice des Services Techniques de Yerres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres,
Pour Le Maire
le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité et au Stationnement

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Signé électroniquement par
Jean-Paul REGEASSE

Le 4 juillet 2025

Jean-Paul REGEASSE